

En vertu de ce programme aucune subvention du gouvernement ne sera versée aux députés de l'opposition pour qu'ils expliquent eux aussi les questions constitutionnelles qui touchent tous et chacun d'entre nous. Ceux d'entre nous qui tiennent à exprimer une opinion différente n'ont aucun espoir de pouvoir le faire. Il nous faut nous débrouiller à nos propres frais—et d'ailleurs nous n'hésiterons pas. Le gouvernement dépense nos deniers pour promouvoir un point de vue, celui des libéraux, et en plus il a le culot de nous demander de participer au débat sans aucun parti pris.

Le premier ministre a commencé de façon admirable en adoptant une approche équilibrée, avisée et non sectaire pour aborder la réforme constitutionnelle; ainsi, il a nommé deux des plus grandes autorités en la matière au Canada à la coprésidence d'une importante commission, à savoir, l'éminent ancien premier ministre de l'Ontario, l'honorable John Robarts, un homme passé maître dans l'art d'obtenir le consensus à des réunions comme celles de la Conférence sur la confédération de demain qui a lieu à Toronto, et son collègue, un libéral également éminent, le distingué député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin). Ils sont devenus les Banting et Best de la réforme constitutionnelle.

La Commission Pepin-Robarts chargée d'étudier l'unité nationale traversa le pays pour entendre le point de vue de centaines et de centaines de Canadiens qui expliquaient presque tous les soirs—sur la chaîne nationale—comment ils voyaient le Canada de demain. Ayant ainsi recueilli un vaste échantillon d'opinions, au coût de plusieurs millions de dollars pour le contribuable, la Commission a fait des recommandations globales de grande portée pour l'avenir du pays. En effet, en peu de temps, le député d'Ottawa-Carleton devenait, au nombre des divers conférenciers en matière constitutionnelle, l'expert le plus recherché des journalistes, à l'échelle nationale, réussissant à supplanter presque entièrement l'ancien sénateur Forsey, un Canadien fort versé en ces questions.

Mais qui avons-nous vu à la télévision pendant des heures et des jours derrière ou à côté du premier ministre lors de la dernière conférence fédérale-provinciale? Qui a eu la chance d'aller à Londres pour y voir la reine et lui exposer la position du Canada? Mais voyons donc, c'était notre grand spécialiste des questions constitutionnelles, cet homme si bien connu de tous: le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie et ministre de l'Environnement. Où se trouvait le député d'Ottawa-Carleton? Quelqu'un a-t-il jamais vu sa face benoîte sur les petits écrans de notre pays au cours de ce marathon télévisé qui a duré une semaine? Quelqu'un sait-il si le premier ministre a consulté le ministre des Transports avant de rendre son document public la semaine dernière ou si on lui a proposé une place à bord de l'avion du gouvernement qui a transporté les deux ministres la semaine dernière en Grande-Bretagne pour qu'ils aillent rencontrer la reine et faire la fête avec les journalistes britanniques?

Je fais remarquer ici que je n'agis pas par malveillance ni par parti pris. Je m'inquiète et je regrette de voir que le premier ministre ait tenu le député d'Ottawa-Carleton à l'écart de cet événement historique, symbolique et cataclysmique qu'est le rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de Grande-Bretagne au Canada. Je suis déçu, parce que le député d'Ottawa-Carleton est mon député. Notre maison d'Ottawa—nous avons notre domicile à Dundas, en

La constitution

Ontario—est au cœur de la circonscription de mon honorable ami. Espérant contre tout espoir qu'en sa qualité de ministre des Transports il parviendra un jour à donner satisfaction à ceux d'entre nous qui se préoccupent de l'agrandissement des aéroports, je n'en comptais pas moins qu'il acquerrait des titres plus glorieux à notre reconnaissance, qu'il deviendrait en quelque sorte l'un des Pères de la Reconfédération. Que le ministre sache à quel point ma déception est sincère.

• (1440)

M. Pepin: J'aide vos deux aéroports.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Le ministre dit qu'il aide mes deux aéroports. Je le croirai quand je le verrai. Les préoccupations que me cause l'exclusion complète du ministre dans cette opération tiennent au cœur même du débat; elles motivent l'opposition sincère de mon parti à ce que le gouvernement libéral et en particulier le premier ministre (M. Trudeau) sont déterminés à faire. Permettez-moi de citer quelques recommandations-clés du rapport Pepin-Robarts:

Nous avons donc envisagé le régionalisme sous le même angle que la dualité; nous en sommes arrivés à cet égard aux mêmes conclusions. Pour nous, et pour toutes sortes de raisons complexes, il importe aujourd'hui d'aborder la dualité surtout sinon exclusivement, à la lumière des relations du Québec avec le reste du Canada. Nous prétendons que la grande affaire ici, c'est la politique et la constitution. De la même manière le régionalisme dans la vie canadienne nous paraît s'exprimer surtout, mais pas davantage exclusivement, à l'intérieur d'un cadre provincial. Les provinces nous paraissent, à cet égard, exprimer plus clairement que quiconque les préoccupations et les aspirations des communautés régionales. Un mot maintenant de la forme et du caractère des communautés régionales dans le sens où nous l'entendons. Nous avons noté qu'à certaines fins on peut tenir le Québec pour une région. Mais nous avons aussi dit qu'on ne saurait mieux comprendre sa place dans la crise actuelle qu'en l'abordant sous l'angle du dualisme. C'est ce que nous avons fait. Voyons à présent comment le régionalisme se manifeste ailleurs, dans les autres provinces.

C'est reconnaître clairement aux provinces le rôle de porte-parole légitimes des préoccupations de leurs régions. Un des passages les plus significatifs du rapport Pepin-Robarts dit ce qui suit:

...notre attachement à la constitution de la fédération canadienne qu'un système dans lequel la puissance publique soit partagée par deux ordres de gouvernement...

J'ai bien lu deux ordres de gouvernement.

...tous les deux souverains mais en même temps voués à de bonnes relations de collaboration l'un avec l'autre dans le cadre d'une constitution.

Nous pensons que l'approche aux problèmes du Canada doit être aussi variée et aussi globale que les problèmes eux-mêmes. Il n'y a pas de solution unique qui vaille.

Cela vient en contradiction flagrante avec la conception du Canada que se forme le premier ministre quand il dit: «Si vous n'y consentez pas, cela se fera sans vous.» Voici ce que dit le rapport Pepin-Robarts au sujet des droits linguistiques qui sont au cœur même du débat sur l'unité nationale:

Le principe de l'égalité du statut, des droits et des privilèges des langues française et anglaise pour tous les objets désignés par le Parlement du Canada dans sa sphère de compétence, devrait être inscrit dans la Constitution.

Il revient à la législature de chaque province, agissant dans sa sphère législative, de déterminer quelle(s) sera(ont) la (ou les) langue(s) officielle(s) de ladite province.

Dans le cas où toutes les provinces souscriraient aux droits linguistiques précités, ou à d'autres, il y aurait lieu de les intégrer à la Constitution.

Les termes clés sont: «où toutes les provinces souscriraient». Le rapport Pepin-Robarts préconise l'inclusion des droits dans la constitution. Cependant, cela sous-entend qu'il faut en arriver à un consensus afin d'assurer l'uniformité. La liste des droits doit au besoin se limiter à ceux qui rallient l'adhésion de tous. C'est ce qu'a dit l'actuel premier ministre selon un article